COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2019

Date de la convocation : 27 novembre 2019

Nombre de membre en exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15

Séance ordinaire du 3 décembre 2019
L'an deux mille dix- neuf le 3 décembre 2019 à 18 H 30 à la mairie de La Tour-Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Paul Malville, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	P	FARGES Raphaël	A
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	P	DANVIN Eric	P
RAYNAUD Robert	P	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	P	THOMAS Jean-Marie	P	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	P	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	P	PETTS Etienne	P	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	A	FAURE Mélanie	A	TAMISIER Jean	A

Madame ROUMAILLAC Martine été désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Loyer du logement de Cercles
- Demande de subventions épicerie DETR
- Chantier formation
- Titres admis en non-valeur
- Demande d'aide voyage scolaire
- Formation dans le cadre du contrat Parcours Emploi Compétences
- Etude carrière de Lumières
- Départ à la retraite de Jeannette
- Questions diverses

1) Loyer du logement de Cercles

Monsieur le Maire indique que les travaux du logement de Cercles sont sur le point d'être terminés. Il propose de le louer à partir de mi-décembre 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Fixe le prix mensuel à 450 € à partir de mi-décembre 2019
- Précise que le dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer sera réclamé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

2) Demande de subvention DETR épicerie

Monsieur le Maire de la commune nouvelle rappelle

- La loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 (article 179)
- La loi 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 (article 32)
- La loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (article 141)
- Le code général des collectivités territoriales CGCT (articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35)

concernant la **D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux (DETR). Cette dotation vise à subventionner, en autres, les équipements de la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter au titre de la DETR 2020 attribuée par l'Etat, la subvention pour

L'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant.

Le montant prévisionnel de ces travaux (hors honoraires+ frais annexes) s'élève à 253.000 € HT.
Dans ce cas, la DETR peut atteindre 45 % (40 % + 5 % au titre de la ZRR) soit 113.850 €, d'une enveloppe de dépenses globale évaluée à 292.515,00 € HT

C'est à ce titre que le **Conseil Municipal** décide :

De solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 45 % pour **l'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant** dont le montant total des travaux s'élève à 253.000,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention Etat……113.850,00 €
- ✓ Contrat d'objectifs …… .. 63.250,00 €
- ✓ Emprunt ……75.900,00 €
- ✓ TOTAL…….. 253.000,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Chantier formation logement Maspinard

Nous avions projeté un chantier formation avec la Région Aquitaine et l'AFPA en 2019. L'AFPA devait évaluée le coût, le besoin en personnel pour monter un dossier de subvention. Il s'avère que le Directeur de l'AFPA ne s'est pas occupé de ce dossier.
Aussi il est décidé de changer d'organisme de formation. L'écocentre Périgord Limousin doit reprendre ce dossier pour un dépôt de demande de subvention courant 2020.

4) Titres admis en non-valeur

Monsieur le Maire propose d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de 580,82 € couvrant des titres émis de 2013 à 2016 et qui ne peuvent pas être recouvrés par le trésor public.

La trésorerie nous a transmis l'état des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeur (article comptable 6541).

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détendeur (banques, employeurs).

La ventilation des produits non recouvrés s'établit comme suit :

- 2013 PELLETANT ou PLOUVIER 37,23 € Cantine
- 2016 MANUSZAK 445,83 € Loyer
- 2016 LANNERET et GARCIA 64,16 € Cantine
- 2016 ALAFORT Christelle 33,60 € Cantine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Propose de renvoyer des courriers auprès des personnes concernées et de refaire le point. Il est considéré que ces personnes ont les possibilités de régler ces montants.

5) Demande d'aide pour un voyage scolaire

Une famille de Cercles a souhaité solliciter auprès du Conseil Municipal une participation pour une sortie scolaire en Italie.

Il est indiqué que considérant que la commune verse déjà au sein du Syndicat de transport scolaire de Mareuil une somme destinée à cet effet, la famille sera invitée à solliciter ce dernier.

6) Formation dans le cadre du contrat PEC

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du contrat parcours emploi compétences signé en octobre 2019, un volet formation doit être mis en place.

Considérant les lacunes du salarié il est proposé qu'il suive une formation afin de l'aider dans ses difficultés en français.

Un devis a été demandé auprès du GRETA pour une formation de 60 heures.

Le coût sera de 900 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition faite
- Autorise à signer tous documents utiles.

7) Etude carrière de lumières

La commune de La Tour-Blanche-Cercles est propriétaire d'une ancienne carrière souterraine de pierre de taille, dont l'exploitation a été comprise entre 1830 et 1950. L'exploitation des carrières était la principale activité industrielle de la ville à cette époque. Il s'agit d'une pierre calcaire, blanche, peu coquillère donnant de très belles constructions.

Par la suite une deuxième activité a pris le relais avec l'exploitation de champignons de Paris jusqu'environ dans les années 1981.

Récemment elle a servi de salle de concert durant quelques étés.

Elle se situe à proximité immédiate du bourg.

Afin de lui donner une nouvelle destination à ce lieu, deux bureaux d'étude ont été consultés dans le but d'étudier la faisabilité d'un projet d'une animation visuelle et sonore.

L'étude portera sur :

L'analyse d'impact au niveau du développement économique social et culturel de la commune et du territorial

Il est décidé de retenir le bureau d'étude FTC en association avec la société Présence.

Le lancement du comité de pilotage devrait commencer en janvier 2020.

8) Départ à la retraite de Jeannette

Monsieur le Maire indique qu'un agent doit partir à la retraite fin décembre. Il propose d'organiser une cérémonie afin de lui remettre son cadeau. Il est décidé de retenir le 20 décembre 2019 à 16 h 00 à la salle des fêtes. Les enfants de l'école seront également invités.

Un vin d'honneur et des gâteaux seront offerts.

9) Questions diverses

Participation citoyenne :

Il est proposé quelques noms de référents afin de permettre de signer la convention de partenariat.

- Monsieur Patrice Gobert
- Monsieur Jean-Pierre Marciniack
- Monsieur Etienne Petts
- Monsieur Patrick Michelet

Intervention de Monsieur Bernard Leneutre :

La route reliant La Tour-Blanche à Cercles est dans un piteux état. Il souhaite savoir s'il est envisagé de la rénover.